

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : TOPLIN Aflak
Date d'exécution : 22.10.2013
Date d'édition : 24-03-2014

Version (Révision) : 21.0.0 (20.0.0)

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

TOPLIN Aflak

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Peinture laque

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

U.P. Quality & Environment b.v.

Rue : Postbus 176

Code postal/Lieu : 1970 AD IJmuiden

Téléphone : +31 (0)255 548448

Telefax : +31 (0)255 548445

Contact pour informations : Safety, Health & Environment: she@ursapaint.nl

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

(Heures de bureau 08:00 - 16:30) En dehors des heures de bureau: appeler un Centre Anti Poison ou un médecin

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Inflammable.

R 10

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3 ; H226 - Liquides inflammables : Catégorie 3 ; Liquide et vapeurs inflammables.

Classes de risques et catégories des risques

Flam. Liq. 3 · Skin Sens. 2

Risques physiques

Liquides inflammables : Catégorie 3

Dangers pour la santé

Corrosif / Irritant pour la peau : Non

Lésions oculaires graves / Irritation oculaire : Non

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Irritation des voies respiratoires) : Non

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Effets narcotiques) : Non

Danger par aspiration : Non

Sensibilisation (Respiratoire) : Non

Sensibilisation (Cutanée) : Catégorie 2

Toxicité pour la reproduction : Non

Toxicité pour la reproduction, effets sur ou via l'allaitement : Non

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Exposition répétée) : Non

Flam. Liq. 3 · Skin Sens. 2

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetado (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Phrases R

10 Inflammable.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : TOPLIN Aflak
Date d'exécution : 22.10.2013
Date d'édition : 24-03-2014

Version (Révision) : 21.0.0 (20.0.0)

Phrases S

- 35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Marquage spécial de certaines préparations

- 99 Contient ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE ; 2-BUTANONE-OXIME. Peut produire une réaction allergique.

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Flamme (GHS02)

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P303+P361+P353 En cas de contact avec la peau ou les cheveux: enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P370+P378 En cas d'incendie: utiliser mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone (CO₂), extincteur à poudres, sable et brouillard d'eau pour l'extinction.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH208 Contient ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE ; 2-BUTANONE-OXIME. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Une auto-inflammation des matériaux tels que chiffons et papier de nettoyage et les vêtements de protection qui ont été souillés par le produit peut spontanément se produire quelques heures après utilisation. Pour éviter tout risque d'inflammation, les matériaux souillés devraient être stockés dans des récipients construits à cet effet ou des récipients métalliques étanches, ou disposés en simple couche pour sécher, ou placés dans des containers métalliques contenant de l'eau. Les contenants doivent être évacués de l'atelier après chaque période de travail et être stockés en extérieur.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ ; N° CE : 265-150-3; N° CAS : 64742-48-9

Poids : 10 - 25 %
Classification 67/548/CEE : Xn ; R65
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Tox. 1 ; H304

NAPHTA LOURD (PÉTROLE), ALKYLATION ; N° CE : 265-067-2; N° CAS : 64741-65-7

Poids : 2,5 - 10 %
Classification 67/548/CEE : Xn ; R65
Classification 1272/2008 [CLP] : Asp. Tox. 1 ; H304

ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE ; N° CE : 232-350-7; N° CAS : 8006-64-2

Poids : 0,1 - 1 %
Classification 67/548/CEE : R10 N ; R51/53 R43 Xn ; R20/21/22 Xn ; R65 Xi ; R36/38

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : TOPLIN Aflak
Date d'exécution : 22.10.2013
Date d'édition : 24-03-2014

Version (Révision) : 21.0.0 (20.0.0)

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Tox. 1 ; H304 Acute Tox. 4 ; H302 Acute Tox. 4 ; H312 Acute Tox. 4 ; H332 Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Eye Irrit. 2 ; H319 Aquatic Chronic 2 ; H411

STODDARD SOLVENT; NAPHTA WITH LOW BOILINGPOINT ; N° CE : 232-489-3; N° CAS : 8052-41-3
Poids : < 1 %
Classification 67/548/CEE : R10 N ; R51/53 Xn ; R65 R67 R66
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Asp. Tox. 1 ; H304 STOT SE 3 ; H336 Aquatic Chronic 2 ; H411

2-BUTANONE-OXIME ; N° CE : 202-496-6; N° CAS : 96-29-7
Poids : 0,1 - 1 %
Classification 67/548/CEE : Canc. Cat. 3 ; R40 R43 Xi ; R41 Xn ; R21
Classification 1272/2008 [CLP] : Carc. 2 ; H351 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H312 Skin Sens. 1 ; H317

ISOTRIDECYLALCOHOL, GEETHOXYLEERD, GEFOSFATEERD, VERBINDING MET N,N-DIMETHYLCYCLOHEXANAMINE ; N° CAS : 164383-18-0
Poids : < 1 %
Classification 67/548/CEE : N ; R51/53 Xi ; R36/38
Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Irrit. 2 ; H319 Aquatic Chronic 2 ; H411

Indications diverses

Teneur en taux de R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

en cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Changer les vêtements souillés ou mouillés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Nettoyer avec des détergents. Eviter les solvants.

Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. Garder au repos. Ne pas provoquer de vomissement.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO2). Poudre d'extinction. Sable. Brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : TOPLIN Aflak
Date d'exécution : 22.10.2013
Date d'édition : 24-03-2014

Version (Révision) : 21.0.0 (20.0.0)

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Dans le cas d'un incendie refroidir avec l'eau les récipients. Ne pas évacuer l'eau d'extinction dans les canalisations publiques ni dans les plans d'eau. utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Équipement de protection

utiliser un équipement de protection personnel. Assurer une aération suffisante. Eloigner toute source d'ignition.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

6.4 Référence à d'autres sections

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les vapeurs risquent de parcourir des distances considérables avant d'atteindre une source d'allumage, de s'allumer, de provoquer le retour des flammes ou une explosion. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement. Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévenir l'inhalation des poussières/particules. Prévenir la génération/formation de nébulosité. ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder les emballages solidement fermés. Ne jamais ouvrir les emballages par pression. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Protéger les conteneurs contre l'endommagement. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines. Eloigner toute source d'ignition.

Incompatibilités de stockage

Classe de stockage : 3

Classe de stockage (TRGS 510) : 3

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Utiliser uniquement des récipients autorisés pour le produit.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : TOPLIN Aflak
Date d'exécution : 22.10.2013
Date d'édition : 24-03-2014

Version (Révision) : 21.0.0 (20.0.0)

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux / visage

Lunettes avec protections sur les côtés.

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374-3:2003. Temps de pénétration (durée maximale de port) > 480 min.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite. Lors du pistolate: masque avec apport d'air frais. Opérations autres que le pistolage: dans les locaux bien ventilés, les masques avec apport d'air frais pourraient être remplacés par un masque combiné avec filtre à charbon de bois et filtre à particules.

8.3 Indications diverses

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Données de sécurité

| | | | | |
|---|-----|-------------|-------------------|------------------|
| Point éclair : | ca. | 46 | °C | |
| Limite inférieure d'explosivité : | ca. | 0,6 | g/m ³ | |
| Masse volumique - dépendant de couleur: (20 °C) | | 1,19 - 1,21 | g/cm ³ | |
| Test de séparation des solvants : (20 °C) | ca. | 3 | % | |
| Temps d'écoulement : (23 °C) | > | 200 | s | ISO gobelet 6 mm |
| Viscosité : (20 °C) | ca. | 1150 | mPa.s | |
| Valeur COV : | ca. | 294 | g/l VOC | |

9.2 Autres informations

Aucune

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : TOPLIN Aflak
Date d'exécution : 22.10.2013
Date d'édition : 24-03-2014

Version (Révision) : 21.0.0 (20.0.0)

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Aucune information disponible.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations dangereuses et n'est pas classée dangereuse pour l'environnement, mais contient une (des) substance(s) dangereuse(s) pour l'environnement. Voir la section 2 pour plus de détails.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres indications écologiques

Aucune

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés. Elimination selon les directives communautaires 75/442/CEE et 91/689/CEE relatives aux déchets et aux déchets dangereux dans les versions respectivement en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ONU 1263

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

PEINTURES

Transport maritime (IMDG)

PAINT

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

PAINT

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 3

Code de classification : F1

Danger n° (code Kemler) : 30

Code de restriction concernant les tunnels : D/E

Réglementations particulières : 640E · LQ 7 · E 1 · Transport dans des conteneurs d'une capacité maximale de 450 litres ne sont pas soumis aux prescriptions de ADR/RID.

Étiquette de danger : 3

Transport maritime (IMDG)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : TOPLIN Aflak
Date d'exécution : 22.10.2013
Date d'édition : 24-03-2014

Version (Révision) : 21.0.0 (20.0.0)

Classe(s) : 3
Numéro EmS : F-E / ~~S-E~~
Réglementations particulières : LQ 5 I · E 1 · IMDG 2.3.2.5 (<= 30 l)
Étiquette de danger : 3
Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
Classe(s) : 3
Réglementations particulières : E 1
Étiquette de danger : 3

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Une auto-inflammation des matériaux tels que chiffons et papier de nettoyage et les vêtements de protection qui ont été souillés par le produit peut spontanément se produire quelques heures après utilisation. Pour éviter tout risque d'inflammation, les matériaux souillés devraient être stockés dans des récipients construits à cet effet ou des récipients métalliques étanches, ou disposés en simple couche pour sécher, ou placés dans des containers métalliques contenant de l'eau. Les contenants doivent être évacués de l'atelier après chaque période de travail et être stockés en extérieur.

Directives nationales

Technische Anleitung Luft (TA-Luft)

Poids (Article 5.2.5. I) : < 5 %

Classe risque aquatique (WGK)

Classe : 2 (Présente un danger pour l'eau.) Classification selon VwVwS

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

15.3 Informations complémentaires

Valeur limite en UE pour ce produit (cat. A/d) : 300 g/l.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 02. Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges · 03. Composants dangereux

- 08. Aanpassing type handschoenen en doordringtijd conform EN 374 - 15. "Voor deze stof heeft geen veiligheidsbeoordeling plaatsgevonden." i.p.v. "Er is geen informatie beschikbaar." - 16. volledige lijst met afkortingen toegevoegd.

16.2 Abréviations et acronymes

a.i. = Active ingredient

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists (US)

ADR = European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road

AFFF = Aqueous Film Forming Foam

AISE = International Association for Soaps, Detergents and Maintenance Products (joint project of AISE and CEFIC)

AOAC = AOAC International (formerly Association of Official Analytical Chemists)

aq. = Aqueous

ASTM = American Society of Testing and Materials (US)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : TOPLIN Aflak
Date d'exécution : 22.10.2013
Date d' édition : 24-03-2014

Version (Révision) : 21.0.0 (20.0.0)

atm = Atmosphere(s)
B.V. = Beperkt Vennootschap (Limited)
BCF = Bioconcentration Factor
bp = Boiling point at stated pressure
bw = Body weight
ca = (Circa) about
CAS No = Chemical Abstracts Service Number (see ACS - American Chemical Society)
CEFIC = European Chemical Industry Council (established 1972)
CIPAC = Collaborative International Pesticides Analytical Council
CLP = REGULATION (EC) No 1272/2008 on classification, labelling and packaging of substances and mixtures.
Conc = Concentration
cP = CentiPoise
cSt = Centistokes
d = Day(s)
DIN = Deutsches Institut für Normung e.V.
DNEL = Derived No-Effect Level
DT50 = Time for 50% loss; half-life
EbC50 = Median effective concentration (biomass, e.g. of algae)
EC = European Community; European Commission
EC50 = Median effective concentration
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EU, outdated, now replaced by EC Number)
ELINCS = European List of Notified (New) Chemicals (see Tab 7, Background - Guide)
ErC50 = Median effective concentration (growth rate, e.g. of algae)
EU = European Union
EWC = European Waste Catalogue
FAO = Food and Agriculture Organization (United Nations)
GIFAP = Groupement International des Associations Nationales de Fabricants de Produits Agrochimiques (now CropLife International)
h = Hour(s)
hPa = HectoPascal (unit of pressure)
IARC = International Agency for Research on Cancer
IATA = International Air Transport Association
IC50 = Concentration that produces 50% inhibition
IMDG Code = International Maritime Dangerous Goods Code
IMO = International Maritime Organization
ISO = International Organization for Standardization
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
IUPAC = International Union of Pure and Applied Chemistry
kg = Kilogram
Kow = Distribution coefficient between n-octanol and water
kPa = KiloPascal (unit of pressure)
LC50 = Concentration required to kill 50% of test organisms
LD50 = Dose required to kill 50% of test organisms
LEL = Lower Explosive Limit/Lower Explosion Limit
LOAEL = Lowest observed adverse effect level
mg = Milligram
min = Minute(s)
ml = Milliliter
mmHg = Pressure equivalent to 1 mm of mercury (133.3 Pa)
mp = Melting point
MRL = Maximum Residue Limit
MSDS = Material Safety Data Sheet
n.o.s. = Not Otherwise Specified
NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health (US)
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No observed effect concentration
NOEL = No Observable Effect Level
NOx = Oxides of Nitrogen
OECD = Organization for Economic Cooperation and Development
OEL = Occupational Exposure Limits

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : TOPLIN Aflak
Date d'exécution : 22.10.2013
Date d'édition : 24-03-2014

Version (Révision) : 21.0.0 (20.0.0)

Pa = Pascal (unit of pressure)
PBT = Persistent, Bioaccumulative or Toxic
pH = -log₁₀ hydrogen ion concentration
pKa = -log₁₀ acid dissociation constant
PNEC = Previsible Non Effect Concentration
POPs = Persistent Organic Pollutants
ppb = Parts per billion
PPE = Personal Protection Equipment
ppm = Parts per million
ppt = Parts per trillion
PVC = Polyvinyl Chloride
QSAR = Quantitative Structure-Activity Relationship
REACH = Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals (EU, see NCP)
SI = International System of Units
STEL = Short-Term Exposure Limit
tech. = Technical grade
TSCA = Toxic Substances Control Act (US)
TWA = Time-Weighted Average
vPvB = Very Persistent and Very Bioaccumulative
WHO = World Health Organization = OMS
y = Year(s)

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.5 Teneur en taux de R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

| | |
|----------------|---|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| H302+H312+H332 | Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H312 | Nocif par contact cutané. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H351 | Susceptible de provoquer le cancer. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| 10 | Inflammable. |
| 20/21/22 | Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. |
| 21 | Nocif par contact avec la peau. |
| 36/38 | Irritant pour les yeux et la peau. |
| 40 | Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes. |
| 41 | Risque de lésions oculaires graves. |
| 43 | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |
| 51/53 | Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| 65 | Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. |
| 66 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
| 67 | L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. |

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : TOPLIN Aflak
Date d'exécution : 22.10.2013
Date d'édition : 24-03-2014

Version (Révision) : 21.0.0 (20.0.0)

indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
